



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 10 MARS 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D5 - Stade municipal « Daniel Barbarin » - Travaux de rénovation de l'éclairage
du terrain annexe synthétique - Modification du plan de financement**

Date de convocation : 4 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jocelyne PELETTE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Anne-Marie BREDECHE à Myriam DEBARGE ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Sabrina THIBAUD à Mme la Maire

Absents excusés : 3

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU ; Patrick BRISSET

Absente : 1

Gaëlle TANGUY

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Pascale GARDETTE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220310-
2022_03_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 11 mars 2022
Affiché le 11 mars 2022

**N° 5 - Stade municipal Daniel Barbarin -
Travaux de rénovation de l'éclairage du terrain annexe synthétique -
Modification du plan de financement****Rapporteur : M. Philippe BARRIERE**

Par délibération du 24 septembre 2020, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à solliciter les aides financières du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER) et de la Fédération Française de Football (FFF) pour la rénovation de l'éclairage du terrain annexe synthétique du stade municipal « Daniel Barbarin ».

Par e-mail du 23 décembre 2021, la Commission Régionale du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) de la FFF demande de revoir le plan de financement en prenant en compte que sa base d'intervention est de 20 % du coût HT des travaux, plafonnée à 15 000 €, et calculée sur le montant restant à la charge de la Ville une fois la participation du SDEER déduite.

Sachant que cette disposition engendre une participation financière de la FFF moindre de ce qui était prévu, il est possible de solliciter en complément l'aide financière de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2022.

Le coût estimatif actualisé de l'opération se décomposerait comme suit :

Postes des dépenses	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
- Commandes 2019-2022	110,80 €	22,16 €	132,96 €
- Modification existant – travaux divers 2019-2022	511,20 €	102,24 €	613,44 €
- Mise en œuvre foyers et candélabres 2019-2022	4 680,00 €	936,00 €	5 616,00 €
- Fournitures coffrets et prises LES	359,68 €	71,94 €	431,62 €
- Certification électrique	520,00 €	104,00 €	624,00 €
- Fournitures projecteurs de stade PHILIPS	52 302,00 €	10 460,40 €	62 762,40 €
- Application coefficients de révision marchés SDEER	6 456,32 €	1 291,26 €	7 747,58 €
Total	64 940,00 €	12 988,00 €	77 928,00 €

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.

Le n° de SIRET de la commune est le 211 703 475 00015.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220310-
2022_03_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 11 mars 2022
Affiché le 11 mars 2022

Le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit dorénavant comme suit :

Financeurs	Montant HT	Taux
Participation du SDEER	32 470,00 €	50 %
Reste à la charge de la Ville	32 470,00 €	
État :	19 482,00 €	60 %
- DSIL 2022 « rénovation énergétique »		
Fédération Française de Football :	6 494,00 €	20 %
- Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)		
Ville de Saint-Jean d'Angély :	6 494,00 €	20 %
- Autofinancement		
Total =	32 470,00 €	

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la rénovation de l'éclairage du terrain annexe synthétique du stade municipal « Daniel Barbarin » pour un montant de 64 940,00 € HT soit 77 928,00 € TTC ;
- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser Mme la Maire :
 - à solliciter :
 - . la participation financière du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER),
 - . l'aide financière de l'État au titre de la DSIL 2022 rubrique « Rénovation énergétique » et de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) chapitre « équipement » ;
 - à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires en dépenses ont été inscrits au Budget Primitif 2021, opération 0579, et seront en reste à réaliser au Budget Primitif 2022.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :**

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220310-
2022_03_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 11 mars 2022

Affiché le 11 mars 2022

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.